



HERBIGNAC

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DÉCEMBRE 2024
2024/140**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 11 décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, Mme Françoise CHAMPION, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, M. Laurent LELIEVRE, M. Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT, M. Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Romain LAUNAY (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Huguette ROSIER (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE).

Secrétaires de séance : Mmes S. PICOT et M. GUILLEUX

FOURNITURES SCOLAIRES 2025

Rapporteur : Christelle CHASSÉ

Mme la Maire, Christelle CHASSÉ explique que chaque année, le conseil municipal accorde sous forme de crédit ouvert, un crédit plafond par établissement, pour les dépenses de fournitures scolaires.

En 2024, le crédit fournitures scolaire était de 50 € par élève.

Madame CHASSÉ propose de maintenir le crédit fournitures scolaires à 50 € par élève pour 2025.

Bénéficiaires : enfants herbignacais scolarisés à l'école René Guy Cadou et à l'école Marie Pape-Carpantier d'Herbignac.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie Economique et de la commission Vie scolaire – Enfance – Jeunesse du 19 novembre 2024,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit, chaque année, voter les crédits fournitures scolaires pour l'année suivante,

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

♦ **DE VOTER** les crédits fournitures scolaires suivants pour 2025 :

Etablissements scolaires - cycles	Nombre d'élèves d'Herbignac scolarisés à la rentrée 2024/2025	Crédit fournitures scolaires 2025 50 €/élève	Comptes
Ecole René Guy Cadou – Mat.	68	3 400.00 €	6067 - 211
Ecole René Guy Cadou – Elém.	125	6 250.00 €	6067 - 212
Ecole Marie Pape-Carpantier – Mat.	67	3 350.00 €	6067 - 211
Ecole Marie Pape-Carpantier – Elém.	126	6 300.00 €	6067- 212

♦ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 17 décembre 2024
Et de la publication, le 18 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ

